

Neuilly-sur-Seine, le 25 mars 2022

Rémunération des dirigeants mandataires sociaux

Conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef, la société Peugeot Invest rend publiques les décisions prises par son Conseil d'administration le 21 mars 2022 relativement aux éléments de rémunération de ses dirigeants mandataires sociaux. Ces éléments de rémunération seront également détaillés dans le Document d'enregistrement universel 2021.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 III, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Cette faculté de dérogation ne pourra être mise en œuvre que dans les limites suivantes :

- seules la rémunération variable annuelle et la rémunération long terme sous forme d'attribution gratuite d'actions pourraient être modifiées ;
- la faculté de modification serait utilisée pour redéfinir les critères de performance conditionnant l'octroi de ces éléments de rémunération ;
- seuls des événements majeurs affectant les marchés ou une modification radicale de la stratégie de la société donneraient lieu à l'utilisation de cette faculté.

En dehors des limites énoncées ci-dessus, le Conseil d'administration ne pourra modifier la politique de rémunération des mandataires sociaux sans l'approbation de l'Assemblée générale.

En tout état de cause, si cette faculté de correction devait être utilisée, elle le serait seulement de façon à s'assurer que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux reflète tant leur performance que celle de Peugeot Invest.

REMUNERATION VARIABLE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX AU TITRE DE L'EXERCICE 2021 ET PAYABLE EN 2022

M. Robert Peugeot, Président du Conseil d'administration, ne bénéficie d'aucune rémunération variable.

M. Bertrand Finet, Directeur Général, a bénéficié au titre de 2021 d'une rémunération variable fixée à un montant cible de 360 000 € (soit 50 % de sa rémunération fixe), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 468 000 € brut (soit 65 % de sa rémunération fixe) en cas de surperformance et son versement a été soumis à la réalisation de critères qualitatifs (40 % de la part variable cible) et quantifiables (60 % de la part variable cible) tels que décrits dans le Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2020 de Peugeot Invest.



Le Conseil d'administration du 21 mars 2022 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :

Critères	Montant cible	Performance réalisée en 2021	Niveau d'atteinte	Montant attribué
Sourcing, présentation d'un plan stratégique et déploiement de la feuille de route ESG	144 000 €	Les objectifs qualitatifs du Directeur général en 2021 ont été très largement atteints.	82,5 %	118 800 €
Performance relative de l'ANR Investissement	108 000 € (montant maximum : 162 000 €)	La performance retenue par le Conseil pour ce critère est de +30,5 % comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis de +24,9 %, soit une surperformance relative de +5,6 %	140 %	151 200 €
Performance absolue de l'ANR Investissement	108 000 € (montant maximum : 162 000 €)	La performance retenue par le Conseil pour ce critère est de + 30,5 %	150 %	162 000 €
Total de la rémunération variable attribuée au titre de l'exercice 2021				432 000 €

La rémunération variable de 432 000 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2021, à recevoir en 2022, représenterait ainsi 60 % de sa rémunération fixe en 2021. En application de l'article L. 225-100 du Code de commerce, le versement de cette rémunération variable est conditionné à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2022.

POLITIQUE DE REMUNERATION 2022 APPLICABLE AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le Conseil d'administration de Peugeot Invest a arrêté, sur recommandation du Comité de la Gouvernance, des Nominations et des Rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest pour l'exercice 2022 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 12 mai 2022.

Rémunération de M. Robert Peugeot au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour l'exercice 2022 la même politique de rémunération qu'en 2021 pour M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'administration, constituée d'un montant fixe annuel de 320 000 € brut, de la rémunération prévue pour les membres du Conseil d'administration et d'avantages en nature.



Rémunération de M. Bertrand Finet au titre de son mandat de Directeur Général

Le Conseil d'administration a décidé de maintenir pour l'exercice 2022 la part fixe de la rémunération de M. Bertrand Finet au titre de ses fonctions de Directeur Général à un montant annuel de 720 000 € brut et de fixer sa part variable à un montant annuel cible de 612 000 € brut (soit 85 % de sa rémunération fixe), pouvant être porté jusqu'à un maximum de 918 000 € brut (soit 127,5 % de sa rémunération fixe).

La part variable de sa rémunération serait versée en 2023 sous réserve de l'approbation des actionnaires et du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :

- 244 800 € (soit 40 % de la part variable cible) dépendent de l'atteinte de trois critères qualitatifs :
 - 97 920 € liés au à la détermination des secteurs d'avenir sur lesquels l'équipe d'investissement concentrera ses efforts ;
 - 73 440 € liés au sourcing de nouveaux investissements ;
 - 73 440 € € liés au déploiement de la feuille de route ESG et à l'évolution des équipes conformément au plan stratégique validé par le Conseil d'administration ;
- 367 200 € (soit 60 % de la part variable cible) dépendent de l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 673 200 € en cas de surperformance :
 - 183 600 € liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;
 - 183 600 € liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a attribué à M. Bertrand Finet 10 340 actions de performance, valorisées comptablement à un montant de 1 080 000 €, représentant 150 % de sa rémunération fixe pour 2022. Ces actions de performance sont soumises à une condition de présence au 21 mars 2025 et à des conditions de performance liées à l'atteinte de critères ESG et à la progression de l'ANR.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'avantages en nature et se verra attribuer une indemnité de rupture en cas de cessation de son mandat du fait du Conseil d'administration, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les 2 derniers exercices écoulés.



À PROPOS DE PEUGEOT INVEST

Peugeot Invest est la société d'investissement cotée sur Euronext détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères. Via sa filiale Peugeot 1810, Peugeot Invest est un des principaux actionnaires de Stellantis et de Forvia et mène une politique d'investissements minoritaires et de long terme. Peugeot Invest détient des participations dans des sociétés cotées (SEB, ORPEA, LISI ou SPIE), des sociétés non cotées (Tikehau Capital Advisors, International SOS, Signa Prime ou Signa Development), des co-investissements (ArchiMed ou JAB Holding) et dans des fonds d'investissement.

CONTACT INVESTISSEURS

Sébastien COQUARD

sebastien.coquard@peugeot-invest.com

+33 1 84 13 87 20

CONTACT PRESSE

Leslie Jung-Isenwater

peugeotinvest@image7.fr

+33 6 78 700 555

